



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politiques de l'eau et de
l'environnement

ARRETE préfectoral n° 13-DDTM85- 419

portant modification de la composition de la Commission locale de
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin
de la rivière Vendée

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU le décret n° 2011-912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin,
- VU l'arrêté ministériel du 10 août 2011 relatif à la définition du périmètre de l'Établissement public du Marais poitevin,
- VU l'arrêté n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU la demande de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en date du 16 mai 2013,
- VU la demande de la Ligue pour la protection des oiseaux en date du 12 juin 2013,

ARRETE :

Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 11-DDTM-590 du 11 août 2011, n° 12-DDTM-102 du 5 mars 2012 et n°13-DDTM85-332 du 24 mai 2013, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Représentants de l'Association des maires de la Vendée :

« Monsieur André CORDON (Maire de LOGE FOUGEREUSE) » est remplacé par
« Madame Michelle DAVID (Maire de LOGE FOUGEREUSE) »

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant de la Ligue pour la protection des oiseaux :

« Monsieur Théophile YOU » est remplacé par « Monsieur Marc BLANCHARD »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la Commission locale de l'eau est jointe en annexe.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le **21 JUN 2013**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 13-DDTM85- 419
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la rivière Vendée

Composition de la CLE de la rivière Vendée
56 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (28 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claudine GOICHON

Conseil régional de Poitou-Charentes :
Monsieur Emile BREGEON

Conseil général de la Vendée :
Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE
Monsieur François BON

Conseil général des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-François FERRON

Membres nommés par l'Association des maires de la Vendée :

Monsieur Gilles BERLAND	(<i>maire de VOUVANT</i>)
Madame Christiane CHARDON	(<i>conseillère municipale de SAINT MARTIN DES FONTAINES</i>)
Monsieur Michel SAVINEAU	(<i>maire de PISSOTTE</i>)
Monsieur Patrick GRAYON	(<i>adjoint au maire de LONGEVES</i>)
Monsieur Didier MAUPETIT	(<i>maire de XANTON-CHASSENON</i>)
Monsieur Bernard TARNIER	(<i>conseiller municipal de MARILLET</i>)
Monsieur Yves BILLAUD	(<i>maire de SAINT MICHEL LE CLOUCQ</i>)
Monsieur Gérard GUIGNARD	(<i>maire de BOURNEAU</i>)
Madame Michelle DAVID	(<i>maire de LOGE FOUGEREUSE</i>)
Monsieur Simon GERZEAU	(<i>maire de LONGEVES</i>)
Monsieur Bruno COULAIS	(<i>adjoint au maire d'ANTIGNY</i>)

Membres nommés par l'Association des maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Marcel TALBOT	(<i>adjoint au maire du BUSSEAU</i>)
Monsieur Jean-Claude MARQUOIS	(<i>adjoint au maire de SCILLE</i>)
Monsieur Francis VILLAIN	(<i>conseiller municipal d'ARDIN</i>)

Communauté de communes de la Châtaigneraie :
Monsieur Guy AUGUSTE DIT MARQUIS

Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte :
Monsieur Jacques PAILLAT

Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise :
Monsieur Pierre GELLE

Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) :
Monsieur Dominique SOUCHET

Syndicat mixte Vendée Eau :
Monsieur Michel BOSSARD

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent :
Monsieur Bernard MAJOU

Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée :
Monsieur Joseph MARTINEAU

Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin :
Monsieur Patrick DEVILLE

Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autizes :
Monsieur Jean-Claude RICHARD

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (14 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Monsieur Philippe DUCEPT

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-Jacques MORIN

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :
Monsieur Jean-Pierre LE BOURDONNEC

Chambre des métiers de la Vendée :
Monsieur Maurice MILCENT

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :
Monsieur René GRELIER

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :
Madame Catherine SACHOT-PONCIN

Association vendéenne pour la qualité de la vie :
Monsieur Charles MALLARD

Ligue pour la protection des oiseaux :
Monsieur Marc BLANCHARD

Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent :
Monsieur Serge MEZIERE

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Pays de la Loire) :
Monsieur Mickaël PINEAU

Association Sèvre environnement :
Monsieur Pierre-Olivier AUBOUIN

Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte :
Monsieur Jean-Michel BERNARD

Union fédérale des consommateurs de la Vendée (UFC85) Que choisir ? :
Monsieur Robert DUPONT

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage :
Monsieur Laurent DESNOUHES

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :
(14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
 - le Préfet de la Vendée
 - le Préfet des Deux-Sèvres
 - le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
 - le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire
 - le Directeur de l'Office national des forêts
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes
 - le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
 - le Directeur-adjoint des territoires et de la mer de la Vendée
 - le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
 - le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
 - le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- ou leur représentant